

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2021-068

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2021

# Sommaire

## **73\_PREF\_Préfecture de la Savoie / DCL Direction de la citoyenneté et de la légalité**

73-2021-04-29-00003 - Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2021-20 **??** fixant les dates et modalités de dépôt des **??** documents de propagande des candidats à l'élection des conseillers départementaux - **??** Département de la Savoie (2 pages)

Page 3

73-2021-04-29-00005 - Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2021-21 **??** fixant les dates et modalités de dépôt des **??** documents de propagande des candidats à l'élection des conseillers régionaux (2 pages)

Page 6

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2021-04-29-00003

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2021-20  
fixant les dates et modalités de dépôt des  
documents de propagande des candidats à  
l'élection des conseillers départementaux -  
Département de la Savoie

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2021-20 fixant les dates et modalités de dépôt des documents de propagande des candidats à l'élection des conseillers départementaux - Département de la Savoie**

Le préfet de la Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret no 2014-272 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Savoie ;

Vu le décret no 2021-213 du 24 février 2021 actualisant les dénominations des communes dans les décrets portant délimitation des cantons ;

Vu le décret no 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2021-19 instituant la commission de propagande en vue du renouvellement général des conseils départementaux et des conseils régionaux en 2021 Département de la Savoie ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les binômes de candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande pour l'envoi des documents électoraux se conformeront aux dispositions de l'article R. 38 du code électoral.

## Article 2

Ils remettront notamment à la présidente de la commission leurs circulaires et bulletins de vote dans les quantités fixées par l'article R.34, **au plus tard le mardi 18 mai 2021 à 10 heures pour le premier tour de scrutin et le mardi 22 juin 2021 à 18 heures pour le 2ème tour de scrutin.**

Les modalités de conditionnement et de livraison ainsi que l'adresse de livraison sont communiquées, sur demande, aux candidats, à leur représentant ou à leur imprimeur par le bureau de l'intercommunalité et des élections ( [pref-elections@savoie.gouv.fr](mailto:pref-elections@savoie.gouv.fr) ).

## Article 3

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Savoie ainsi que la présidente de la commission de propagande sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 29/04/21

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Juliette PART

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2021-04-29-00005

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2021-21  
fixant les dates et modalités de dépôt des  
documents de propagande des candidats à  
l'élection des conseillers régionaux

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2021-21 fixant les dates et modalités de dépôt des documents de propagande des candidats à l'élection des conseillers régionaux**

Le préfet de la Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret no 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2021-19 instituant la commission de propagande en vue du renouvellement général des conseils départementaux et des conseils régionaux en 2021 - Département de la Savoie ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les listes de candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande pour l'envoi des documents électoraux se conformeront aux dispositions de l'article R. 38 du code électoral.

**Article 2**

Elles remettront notamment à la présidente de la commission leurs circulaires et bulletins de vote dans les quantités fixées par l'article R.34, **au plus tard le jeudi 27 mai 2021 à 14 heures pour le premier tour de scrutin et le mercredi 23 juin 2021 à 12 heures pour le 2ème tour de scrutin.**

Les modalités de conditionnement et de livraison ainsi que l'adresse de livraison sont communiquées, sur demande, aux candidats, à leur représentant ou à leur imprimeur par le bureau de l'intercommunalité et des élections ( [pref-elections@savoie.gouv.fr](mailto:pref-elections@savoie.gouv.fr) ).

### **Article 3**

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Savoie ainsi que la présidente de la commission de propagande sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 29/04/21

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

Signé : Juliette PART